



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-122 / 2-2-4

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentées :** A. GERVASI, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET :** ENVIRONNEMENT : Participation financière de la Ville de Voiron à l'implantation par le SEDI de la borne de recharge pour véhicules électriques avenue Jules Ravat.

---

Rapporteur : Bruno Sarrat

**EXPOSE :** Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère réalise le déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le département de l'Isère. Une borne accélérée a été mise en place avenue Jules Ravat sous les références suivantes : IRVE Jules RAVAT N° 16.872.563.

Conformément à l'article L.5212.26 du Code général des collectivités territoriales, le plan de financement appliqué correspondant à une prise en charge de 70% par le SEDI, 15 % pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, et de 15% pris en charge par la Ville de Voiron.

Sur un montant total de 10 000 €, la prise en charge de la Ville de Voiron s'élève à 1 500 €.

La contribution financière est calculée sur la base du montant hors taxes, le SEDI prenant à sa charge la TVA et sa récupération via le fonds de compensation de la TVA.

La somme demandée par le SEDI à la Ville de Voiron a bien été prévue au budget 2018.

### PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, et Cadre de vie (TES2V) du 30 octobre 2018.

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable concernant le versement d'un fond de concours au SEDI pour la réalisation de la borne de recharge accélérée pour véhicules électriques installée avenue Jules Ravat, pour un montant total de 1 500 €.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT

